

# 8.3

## Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires

---

---

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

#### 8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
DÉPANNEUR GAU-SEN INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22

#### 8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
1043050 ONTARIO INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
2435-3385 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
7816359 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
9112-0444 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9127-5719 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
9185-5973 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9257-3591 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9261-5780 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
9323-1488 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
BAR ST-VIATEUR INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
CHEZ BAPTISTE SUR MASSON INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-22
CINÉMA PIGALLE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19
LES BOÎTES À CHANSONS ET CAFÉS-TERRASSES LES PIERROTS INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-02-19

### 8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.